

RECTIFICATIFS

Rectificatif au règlement d'exécution (UE) n° 793/2012 de la Commission du 5 septembre 2012 portant adoption de la liste de substances aromatisantes prévue par le règlement (CE) n° 2232/96 du Parlement européen et du Conseil, introduction de ladite liste dans l'annexe I du règlement (CE) n° 1334/2008 du Parlement européen et du Conseil et abrogation du règlement (CE) n° 1565/2000 de la Commission et de la décision 1999/217/CE de la Commission

(«Journal officiel de l'Union européenne» L 243 du 7 septembre 2012)

La publication du règlement d'exécution (UE) n° 793/2012 de la Commission doit être considérée comme nulle et non avenue.

Rectificatif au règlement (UE) n° 794/2012 de la Commission du 5 septembre 2012 relatif à des mesures transitoires en ce qui concerne la liste de l'Union des arômes et matériaux de base établie à l'annexe I du règlement (CE) n° 1334/2008 du Parlement européen et du Conseil

(«Journal officiel de l'Union européenne» L 243 du 7 septembre 2012)

La publication du règlement (UE) n° 794/2012 de la Commission doit être considérée comme nulle et non avenue.
